



Glossaire avril 2012

Parole

Saussure a différencié le langage et la parole. La parole est, selon lui, l'utilisation concrète des signes linguistiques dans un contexte précis. Par ce concept de parole, Saussure distingue l'usage concret du langage du langage lui-même, entendu comme ensemble de signes. La parole incarne le langage. La parole est singulière, c'est ce qui pour chaque individu réalise cette fonction symbolique qu'est le langage au moyen d'une langue (le code).

La prise de parole par l'écrit est autre chose qu'une simple transcription de l'oral, langue orale et écrite sont deux langues différentes. Le passage de l'oral à l'écrit nécessite l'apprentissage d'un code qui met en jeu pour chaque individu son investissement des règles, et plus largement son rapport à la loi.

L'écrit, prise de parole, au même titre que l'oral, mais différée dans le temps et dans l'espace a comme spécificité le rapport à l'absence : seuls les mots écrits sont le vecteur de la pensée pour un autre absent. De même, la lecture est une écoute de la pensée d'un autre avec lequel on est en contact par son texte seulement.

Les questions d'adresse et d'altérité constituent les fondements de l'oral comme de l'écrit
L'orthophoniste qui intervient auprès de patients présentant des pathologies du langage oral ou écrit et/ou de la parole est amenée à considérer l'inscription du patient dans la fonction symbolique, le rapport qu'il entretient entre la chose et le signe qui la représente, ainsi que sa façon toute singulière de réaliser cette fonction symbolique.